

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DROME

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	13
Pouvoir	01
Votants	14
Pour	14
Abstentions	00

*Date de la convocation*  
29/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE

Séance du 05 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre  
le 05 Mars à 19 H 00  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.  
Présents : BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÈRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.  
Absent excusé : AGERON Jérémy  
Pouvoir : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François  
Secrétaire de séance : SERREE Stéphane

N° 2024-11

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2024.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de panneaux et de barrières par la commune pour un montant de 2 532.80 € HT soit 3 039.36 € TTC. La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 1/-Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée
- 2/-Autorise Madame le Maire à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.
- 3/-Dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.

Pour extrait conforme  
le 11/03/2024

Le Maire,

Agnès GENTHON

